

Table ronde 3

Une fiscalité unique au Québec

Questions et réponses

Forum de l'Institut de recherche sur le Québec intitulé « Perspectives économiques et financières du Québec »

14 juin 2008

1. Question:

Ma question s'adresse à Monsieur Paquette. Juste pour revenir sur les taxes et les impôts, sur la nature des sources de revenus. Une est progressive, l'autre est régressive. Quand on a eu le débat sur le rapatriement de la taxe du fédéral et de l'opportunité qui se présentait, il y a des motifs politiques qui se sont présentés et qui ont fait justement qu'on a résisté. Je pense que la réaction qu'on avait eue à ce moment-là, c'était surtout les moyens que nous offrait cette source de revenus-là dans l'action, surtout dans les finances au Québec, qui sont relativement restreintes. Quand vous parlez de ce jeu de privilégiés, la baisse d'impôt plutôt que la taxe, ce que j'entends c'est : « je suis en train de diminuer ma source de revenu qui est progressive et maintenir celle qui est régressive ».

Réponse de Pierre Paquette :

Il est très possible d'avoir dans la taxe à la consommation des mesures pour s'assurer que ce ne soit pas régressif. Il y a des choix sociaux à faire, par exemple, au provincial on ne taxe pas les livres. Au fédéral on taxe l'intelligence, il y a une TPS sur les livres. Donc, ce sont des choix à faire. Ce n'est pas inéluctable qu'une taxe à la consommation soit régressive. On doit prendre les moyens pour qu'elle n'ait pas d'impact régressif. Ce qui est important de voir, c'est qu'on a une situation pratiquement unique, sur les quinze juridictions les plus riches au monde, le Québec est treizième pour l'utilisation des taxes à la consommation.

On est l'exception à la règle, la plupart des pays industrialisés utilisent une taxe sur la valeur ajoutée et ils prennent les moyens d'éviter les effets régressifs et, par contre, on est deux ou troisième au plan des économies industrialisées à utiliser l'impôt sur le revenu. Il faut quand même rééquilibrer cela et ce n'est pas du tout dans le sens où va le gouvernement fédéral et vous avez tout à fait raison, il ne s'agit pas d'appliquer la taxe sur la consommation de façon mécanique et de faire en sorte qu'elle est cet effet régressif auquel vous faites référence.

2. Question:

On sait qu'au Canada, c'est le fédéral qui collecte tous les impôts sur le revenu et sans doute les sociétés aussi. Est-ce que ça veut dire que dans les autres provinces, ils se conforment à 100% ou presque aux mêmes principes fiscaux? On sait qu'au Québec, il y a des abattements qui sont différents, il y a des crédits d'impôt qui sont différents, il y a plusieurs choses qui sont différentes. Il y a les taux d'imposition qui ne sont pas les mêmes, il y a, par exemple, en bas de 36 000\$, c'est tel taux. Est-ce que ça veut dire que dans les autres provinces c'est pratiquement la même chose? Inversement, il me

semble que ça va être difficile que le Québec collecte les impôts pour le fédéral, je ne vois pas comment ça peut se faire si on veut rester différent du régime fiscal du Canada.

Réponse de Daniel Charron :

Dans les autres provinces, l'annexe qu'il y a à remplir, la déclaration qui concerne la province en question, contient des éléments qui sont propres aux intentions des législateurs dans cette province-là, du Ministre des finances dans cette province-là. Donc, il y a des éléments qui donnent des éléments distinctifs de l'élément fédéral. C'est clair, par exemple, que le fait que ce soit dans la même production, il y a peut-être une tendance naturelle à se soucier de ce que l'autre fait, ce qui n'est pas tout à fait le cas ici. Pierre Paquette donnait plusieurs exemples où des décisions du ministre fédéral des finances ne se souciaient pas du tout de ce qui se passait ici et finalement, l'effet est ou bien pour le moins étrange ou bien pour le moins non souhaité, et dont l'efficacité d'un point de vue fiscal, parce que derrière une mesure fiscale, il y a une intention, qu'elle soit sociale ou économique, finalement, ça réduit nos chances d'avoir l'effet souhaité au plan social ou économique.

Réponse de Pierre Paquette :

Je veux juste mentionner qu'au plan technique, il n'y a rien qui nous empêche de faire ça. Imaginez-vous qu'au lieu d'avoir deux formulaires, on n'en remplit qu'un, même s'il est un peu plus long, ça fait un seul exercice à faire pour le comptable. Au lieu de parler à deux fonctionnaires, tu parles à un fonctionnaire. Multipliez les exemples terre-à-terre, vous verrez qu'au bout du compte, la société québécoise serait gagnante et en plus, comme le dit Daniel, ça ferait une pression sur le fédéral qui aurait à tenir compte de ce que le Québec veut décider, alors que maintenant c'est plutôt l'inverse pour les autres provinces, vous l'avez souligné. Ce n'est pas pour rien que *The Gazette* dit « oui c'est une bonne idée un rapport d'impôt, mais il faut qu'il soit à Ottawa », parce qu'ils savent très bien qu'à partir de ce moment-là, cela va créer une pression pour ce qui est de l'harmonisation de la fiscalité québécoise, ce qu'on ne veut pas.